



B E T W E E N:

E N T R E :

FINANCIAL AND CONSUMER SERVICES
COMMISSION

INTENDED APPELLANT

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS
ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

APPELANTE ÉVENTUELLE

- and -

-et-

PIERRE EMOND and ARMEL DRAPEAU

INTENDED RESPONDENTS

PIERRE EMOND et ARMEL DRAPEAU

INTIMÉS ÉVENTUELS

Motion heard by:
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par :
l'honorable juge Quigg

Date of hearing:
September 26, 2016

Date de l'audience :
le 26 septembre 2016

Date of decision:
September 28, 2016

Date de la décision :
le 28 septembre 2016

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the intended appellant:
Charles A. LeBlond, Q.C.

Pour l'appelante éventuelle :
Charles A. LeBlond, c.r.

For the intended respondent Pierre Emond:
No one appeared

Pour l'intimé éventuel Pierre Emond :
personne n'a comparu

For the intended respondent Armel Drapeau:
I. Gérald Levesque

Pour l'intimé éventuel Armel Drapeau :
I. Gérald Levesque

DECISION

DÉCISION

The motion for leave to appeal is allowed. I make
no order of costs, since none were sought.

La demande en autorisation d'appel est accueillie.
Aucuns dépens ne sont adjugés puisque je ne suis
saisie d'aucune demande en ce sens.